

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° F-04-G-297 du 6 mai 2004**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/E013318-D4

Compteurs d'eau froide ACTARIS

modèle P1

Classe C (toutes positions)

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANT :

ACTARIS SAS – 9, rue Ampère – 71031 MACON – France.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'eau froide ACTARIS modèle P1 est un compteur volumétrique. Il est constitué d'une enveloppe étanche, d'une chambre de mesure, et d'un dispositif indicateur.

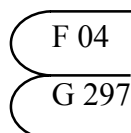
Le dispositif indicateur est décliné en deux versions : TSN et TVM.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Débit nominal Qn (m³/h)	0,75	1,0	1,5	0,75 - 1	1,0 – 1,5	0,75 – 1,5
Débit maximal Qmax (m ³ /h)	1,5	2,0	3,0	2,0	3,0	
Débit de transition Qt (m ³ /h)	0,01125	0,015	0,0225	0,01125	0,015	0,01125
Débit minimal Qmin (m ³ /h)	0,0075	0,010	0,015	0,0075	0,010	0,0075
Diamètre Nominal DN (mm)	15					
Longueur (mm)	de 105 à 190					
Perte de pression à Qmax (bar)	1					
Pression maximale de service (bar)	16					
Portée du totalisateur (m ³)	99 999					
Echelon de chiffraison (dm ³)	0,1					
Echelon de vérification (dm ³)	0,05					

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification de l'instrument concerné par le présent certificat est le suivant :



La flèche indiquant le sens de l'écoulement est située sur la partie hydraulique, le nom du fabricant est apposé sur la platine du totalisateur.

Toutes les autres inscriptions réglementaires figurent sur la coiffe (voir annexe).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les compteurs ACTARIS modèle P1 sont vérifiés à l'eau froide en position horizontale et doivent respecter les erreurs maximales de la classe C.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E013318-D4, et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

Les indications relevées à distance ne sont contrôlées par l'Etat.

ANNEXE :

Notice descriptive, annexes descriptives.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-04-G-297 du 6 mai 2004

Compteurs d'eau froide ACTARIS

Modèle P1

NOTICE DESCRIPTIVE

1 – DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT

Le compteur ACTARIS modèle P1 est un compteur de type volumétrique. Il est constitué :

- d'une enveloppe étanche,
- d'un ensemble mesurant volumétrique ou chambre de mesure,
- d'un dispositif indicateur.

L'enveloppe est constituée :

- d'une bache en laiton,
- d'un plateau inox,
- d'un anneau élastique permettant la fermeture de l'enveloppe,
- d'un joint torique,
- d'un filtre dans la tubulure d'entrée.

La chambre de mesure est constituée :

- d'un corps qui constitue la partie basse de l'ensemble mesurant,
- d'un plan qui constitue la partie haute de l'ensemble mesurant,
- d'un piston,
- d'un diaphragme,
- d'un galet,
- d'un entraîneur / aimant permanent.

La chambre de mesure est munie de deux ouvertures d'entrée et deux ouvertures de sorties, cela permet d'équilibrer le piston et de réduire les efforts axiaux.

Le dispositif indicateur est décliné en deux versions : TSN et TVM.

Les totalisateurs TVM et TSN possèdent le même système d'engrenages, leur entraînement est réalisé par attraction magnétique face à face. L'enveloppe du totalisateur TVM est composée d'une vitre en verre, d'un joint en élastomère et d'un boîtier en cuivre. L'enveloppe du totalisateur TSN est composée de matériaux en plastique.

L'ensemble constituant le totalisateur est maintenu sur l'ensemble bas de compteur (chambre de mesure et enveloppe), par une coiffe clipsée indémontable sans destruction.

2 – PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'eau entrant dans le compteur remplit une chambre de mesure dans laquelle l'amont et l'aval sont séparés par un diaphragme et un piston. Le flux met en rotation le piston qui effectue un nombre de tours proportionnel au volume débité.

Le piston met en rotation un entraîneur sur lequel est fixé un aimant permanent qui lui même entraîne le mobile porte-aimant du totalisateur (entraînement magnétique par attraction). Un système d'engrenages permet par démultiplication de déplacer les rouleaux de l'index afin d'indiquer le volume compté.

3 - DISPOSITIF DE SCELLEMENT ET MARQUE DE VERIFICATION PRIMITIVE :

La coiffe est clipsée sur l'embase du capteur hydraulique, elle ne peut être retirée sans destruction.

La marque de vérification primitive est apposée sur la coiffe.

4 - DISPOSITIF DE REGLAGE

Le compteur d'eau froide ACTARIS modèle P1 est dépourvu de dispositif de réglage.

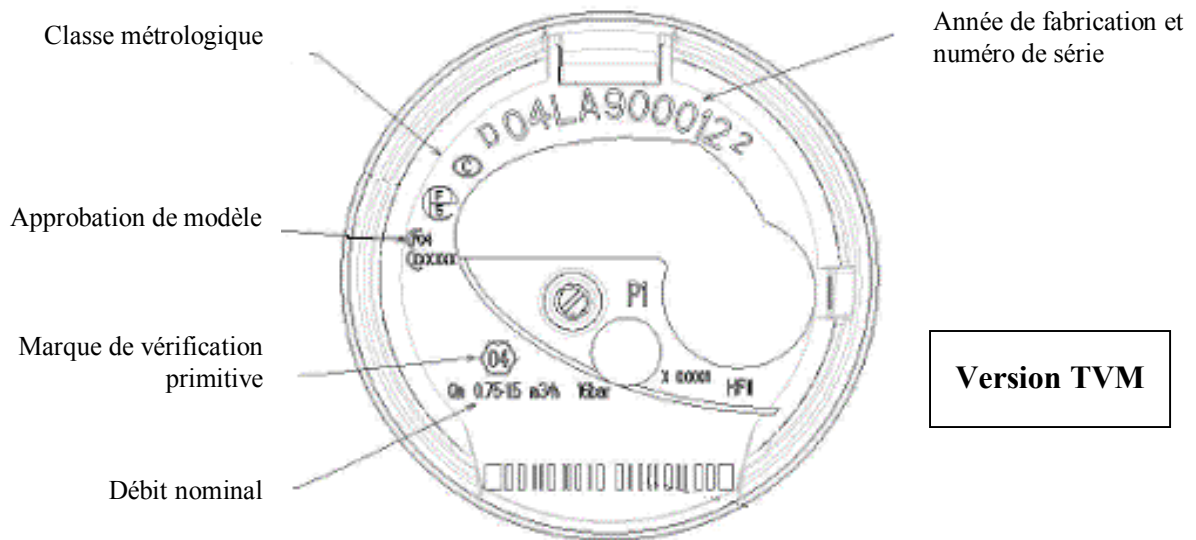
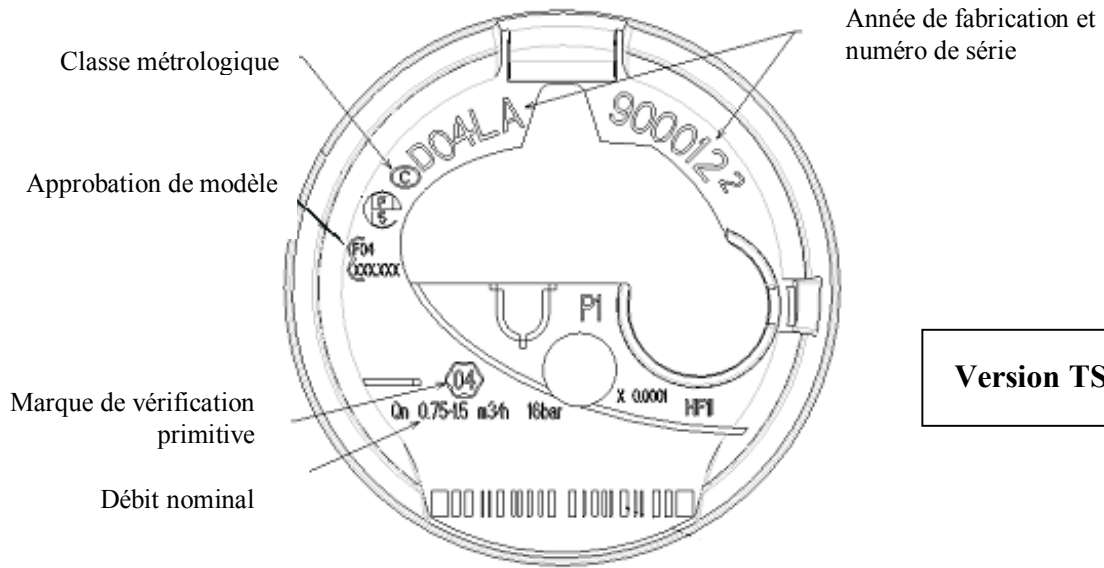
5 - DISPOSITIFS ADDITIONNELS

Le compteur d'eau froide ACTARIS modèle P1 peut s'interfacer avec un module de relevé à distance , de type filaire ou radio.

Les indications relevées à distance ne sont contrôlées par l'Etat.

Annexe au certificat n° F-04-G-297 du 6 mai 2004

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES



Version TVM

Annexe au certificat n° F-04-G-297 du 6 mai 2004

SCHEMAS

